

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2018 - 2ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-cadre 2018-2021, approuvée par la commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 à Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette deuxième répartition intéressent :

- L'Animation Globale et la Coordination de 23 structures dont 21 à Marseille et 2 dans les communes d'Aubagne et de Septèmes-les-Vallons,
- Les projets spécifiques présentés par 22 centres sociaux, dont 17 à Marseille et 5 dans les communes de Miramas, Port de Bouc, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles,
- L'équipement de 5 centres sociaux dont 4 à Marseille et 1 à Aix-en-Provence.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il vous est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2018, un total de 414 764 € qui se répartit comme suit :

- des subventions de fonctionnement d'un montant global de 349 052 € au titre de l'Animation Globale,
- des subventions d'un montant global de 54 000 € pour les projets spécifiques,
- des subventions d'équipement d'un montant global de 11 712 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL